

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240624DEC081

Objet: Extension et rénovation du groupe scolaire Jean Moulin Lot 7 "Façades - Bardages" et Lot 10 "Carrelage-Faïence"

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée ouverte réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à l'extension et la rénovation du groupe scolaire Jean Moulin composé de 18 lots dont le lot 1, 2, 3, 4, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 17 et 18 ont été attribués lors de précédente consultation,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 13 juin 2024,

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT que les lots 7 et 10 ont été attribués lors de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mai 2024,

CONSIDERANT que le titulaire pressenti du lot 7 "Façades – Bardages" a remis une nouvelle offre postérieure à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, ce qui la rend irrégulière.

CONSIDERANT que le titulaire pressenti du lot 10 "Carrelages – Faïences" n'a pas remis les documents nécessaires à la validation de son offre, ce qui la rend irrégulière.

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres doit alors procéder à l'attribution de ces deux lots.

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : AVANTAGES ECOENERGIE – 69100 VILLEURBANNE
- Dénomination du marché : Opération d'extension et de rénovation du Groupe Scolaire Jean Moulin
- Lot n° 7 : Façades – Bardages
- Prix global et forfaitaire : 237 929,70 euros H.T.
- Durée : 19 mois
- Procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 2 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : BC RENOVATION – 69680 CHASSIEU
- Dénomination du marché : Opération d'extension et de rénovation du Groupe Scolaire Jean Moulin
- Lot n° 10 : Carrelages – Faïence
- Prix global et forfaitaire : 72 002,80 euros H.T.
- Durée : 19 mois
- Procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

BR

Tradition & Innovation

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 069-216900290-20240624-20240624DEC081-AU



VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

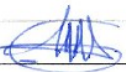
jeudi 13 juin 2024

Objet de la consultation :

Extension et rénovation du groupe scolaire Jean Moulin Lot 7 Façades - Bardages et Lot 10 Carrelage - Faïence

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

1 ^{er} collège : personnes ayant voix délibératives	Nom et prénom	Signature
	<u>Président</u>	
	Evelyne BRUNET	
	<u>Titulaires</u>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<u>Suppléants</u>	
2 ^{ème} collège : personnes ayant voix consultatives	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
	<u>Voix consultatives :</u>	
	Comptable public ou son représentant	<i>Excusée</i>
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	<i>Excusée</i>
	<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Denis SERRAILLE Responsable pôle Energies et Conduites d'opération	

- ☒ Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
☐ Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Lot 7 - Façades - BardagesClassement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

☒ retient le classement des offres proposé

- 1 AVANTAGES ECOENERGIE
- 2 ANDRE VAGANAY
- 3 ENTREPRISE G ROLANDO & R POISSON

Les offres de ORAKCI FACADE et SOBAT ont été déclarées irrégulières

et décide d'attribuer le lot à :

AVANTAGES ECOENERGIE

Pour : Contre : Abstentions :

☐ rejette le classement proposéPour : *Unanimité* Contre : Abstentions :**Lot 10 - Carrelage - Faïence**Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

☒ retient le classement des offres proposé

- 1 BC RENOVATION
- 2 COMPTOIR DES REVETEMENTS
- 3 KDC
- 4 CARRELAGES BERRY
- 5 PGB
- 6 GENTY CARRELAGE ET MOSAIQ
- 7 LA RHODANIE DE CARRELAGE
- 8 CESARATTO CARRELAGE

Les offres de SIAUX et de AL'L FLOR ont été déclarées irrégulières.

et décide d'attribuer le lot à :

BC RENOVATIONPour : *Unanimité* Contre : Abstentions :☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 28/06/2024



ID : 069-216900290-20240624-20240624DEC081-AU

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente
Evelyne BRUNET



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 28/06/2024



ID : 069-216900290-20240624-20240624DEC081-AU